

N/REF : 10/12/2025 16H36 C:000053 I:02497
V/REF : AC/C34962
V/Email reçu le Mercredi 10/12/2025 à 16H36

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. FDC
IMMEUBLE : FERNAND DAUCE -FDC
23, BOULEVARD LAENNEC
.
35000 RENNES

Rennes, le 30 Janvier 2026

Référence Marché: 024054-PBS-004
LOCALISATION : 23 BOULEVARD LAENNEC - MME LE BAS 06 80 05 25 71
PORTE 51 - ETG 5
MOTIF : DÉSEMBOUAGE 2 RADIATEURS QUI NE CHAUFFENT PAS
Donneur d'ordre : Mme A GUILLO

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur Equipements de Chauffage:Primaire/Secondaire
INTERVENTION DU 02/01
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
CONTRÔLE DES RADIATEURS
DÉGRIPPAGE DE 2 RADIATEURS
PRÉCONISATION : PRÉVOIR LE DÉSEMBOUAGE DE 9 RADIATEURS
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL

INTERVENTION DU 19/01
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
COUPURE D'EAU
PRÉPARATION ET RACCORDEMENT VIRAFAL A LA CHAUDIERE
DESEMBOUAGE CIRCUIT CHAUFFAGE RADIATEUR PAR RADIATEUR
REBRANCHEMENT CHAUDIERE
REMISE EN EAU
PURGE DES RADIATEURS
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT
CONTROLE BONNE ÉTANCHÉITÉ
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 27/01/26 à 17H32 Mme A GUILLO
15/12 MSG LAISSÉ

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Travaux réalisés avec un véhicule atelier équipé de matériel plomberie/ chauffage (poste à souder, génératrice 220 volts, raccords et longueurs de tuyaux de différents diamètres, tronçonneuse, etc...).
La prestation comprend en fin d'intervention le contrôle de l'étanchéité, le nettoyage du chantier, l'évacuation des déchets (sauf stipulation contraire), le relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
9,00	PBL130-Désembouage d'1 radiateur	2	50,00	450,00
1,00	PBL135-Ff Désembouage Instal.chauf.T5	2	300,00	300,00
TOTAL H.T.				750,00
T.V.A. a 10,00%				75,00
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>825,00</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 28 Février 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.